

PCDR

Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :
katty.burgeon@esneux.be
Téléphone : 04/380.94.12

Approbation du PV de la CLDR du 23.05.17 et du 21.08.17

Le PV du 25 mai 2017 est approuvé sans remarque.

En ce qui concerne le PV de la séance du 21 août 2017, plusieurs remarques sont émises. Une erreur orthographique est constatée dans le nom du fonctionnaire délégué. Monsieur Georis rapporte ensuite que Monsieur Bellière a émis une remarque sur le dernier paragraphe du PV relatant l'unanimité des membres quant à la valeur ajoutée du nouveau projet d'aménagement du centre. Monsieur Bellière, tout comme Monsieur Jeghers estiment que certaines réserves avaient été émises, notamment au niveau de l'accessibilité du piétonnier en période hivernale et de la disposition des emplacements de parking situés à l'entrée du centre. De manière générale, Monsieur Jeghers estime que le projet apporte bien une valeur ajoutée par rapport à la situation actuelle mais que l'ouverture du piétonnier en période hivernale prévue dans la dernière esquisse s'éloigne quelque peu du projet initial. Il conviendrait d'adapter la phrase et de noter : « *les membres s'accordent sur la valeur ajoutée du ~~nouveau~~ projet de revalorisation du centre d'Esneux* ». Quant aux quelques réserves émises lors de la présentation de l'esquisse, elles sont relatées dans le PV.

Fiche 1.1 – Centre d'Esneux : présentation de l'avant-projet

Monsieur Georis et Madame Iker présentent l'avant-projet aux membres de la commission. Plusieurs réserves sont émises quant à la suppression du rond-point. Les membres estiment qu'il est indispensable à la fluidité de la circulation et que sa suppression entraînerait des problèmes de mobilité, notamment lorsqu'un conducteur venant de la gare souhaite effectuer un demi-tour. La Présidente rappelle que le projet consiste à diminuer l'importance de la voiture dans le centre d'Esneux, le rond-point actuel, relativement imposant, est contraire à la philosophie du projet. Toutefois, un rond-point plus petit pourrait être envisagé près du nouveau parking.

Un membre suggère d'analyser la provenance principale de la circulation afin de déterminer si le carrefour doit plutôt prévoir une priorité de droite ou un *céder le passage*. La difficulté est qu'actuellement la zone est en travaux et pour une longue période encore.

Monsieur Georis poursuit la présentation de l'avant-projet et spécifie que certains détails sont à revoir. Une rampe d'accès sur l'Ourthe pour personnes à mobilité réduite doit en outre être incluse au projet qui actuellement ne prévoit qu'un escalier. Un membre estime que deux places de parking pour personnes handicapées, comme indiquées sur le plan, ne suffisent pas. La

Présents :

DEFECHEREUX Daniel
GEORIS Pierre
HAMOIR Philippe
IKER Laura, Présidente
JEGHERS Pierre
LEMAITRE Julien
LIGOT Pierre-Charles
MONAMI Rémi
ROTA Gianfranco
VANNI Maurine, GREOVA

Excusés :

BELLIÈRE François
BURGEON Katty

Présidente acquiesce et affirme que d'autres emplacements pour personnes handicapées seront ajoutés au projet.

Un membre spécifie qu'il conviendrait de prévoir des marquages au sol au feu rouge situé à l'entrée de l'Avenue de la Station afin de permettre de fluidifier la circulation et empêcher que certains véhicules ne bloquent les automobilistes derrière lorsqu'ils tournent.

Un membre remarque que deux bandes sont prévues à l'entrée de l'Avenue de la Station alors qu'actuellement il en existe trois. Une réduction de la voie à deux bandes provoquerait un ralentissement de la circulation lorsque certains automobilistes souhaitent tourner à gauche. La Présidente transmettra la remarque à l'auteur de projet afin qu'il prévoit un élargissement de la route à trois bandes et enlève les deux arbres prévus à droite de la route.

La Présidente poursuit la séance par une présentation des matériaux qui pourraient être utilisés pour l'aménagement du centre. Un membre explique que le béton désactivé est un béton dont on a extrait toute matière chimique afin d'éviter qu'il n'agisse encore et ne ronge les armatures. Les platanes seront récupérés, des ormes et des érables seront plantés. Certains membres spécifient que les ormes ont été malades, il convient de faire attention à la variété qui sera plantée. Le mobilier est ensuite exposé, tous les membres semblent d'accord sur la nécessité de revoir les bancs et poubelles. La Présidente explique que le document se base sur des recommandations mais que la commune sera libre de choisir le mobilier qui convient le mieux au centre d'Esneux. Un membre souhaite savoir si les bulles à verres seront enterrées. La Présidente explique qu'une politique pour enterrer toutes les bulles à verre sur la commune est en cours et bien que ce soit onéreux, on y arrivera petit à petit. Un dernier souhait est émis quant au placement de barrières autour de l'aire de jeux.

La Présidente clôture la présentation en informant les membres de la tenue du Comité d'accompagnement avant-projet le 9 novembre prochain. Ce comité réunira les potentiels pouvoirs subsidiants, la commune, un représentant de la CLDR et le Greova.

Divers

Un membre souhaiterait prévoir une rencontre entre les membres du GT Tourisme et la personne travaillant à l'Office du Tourisme afin que cette dernière présente les actions qui y sont menées. La Présidente va lui demander de prendre contact avec le GT d'ici la semaine prochaine.

La séance se clôture à 20h05.